



## Assemblée générale

Distr. générale  
31 octobre 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-septième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 113 de l'ordre du jour  
**Planification des programmes**

### **Lettre datée du 31 octobre 2002, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, afin que la Cinquième Commission puisse y donner la suite voulue, une lettre datée du 30 octobre 2002 (voir annexe I), qui m'a été adressée par le Président du Conseil économique et social au sujet de la résolution 2002/39 adoptée par cet organe le 25 octobre 2002 et intitulée « Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005 » (voir annexe II).

(Signé) Jan Kavan



## **Annexe I**

### **Lettre datée du 30 octobre 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil économique et social s'est réuni à l'occasion d'une reprise de sa session de fond le 25 octobre 2002 et a adopté un projet de résolution intitulé « Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005 » (résolution 2002/39 du Conseil).

À cet égard, je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention de la Cinquième Commission sur le texte de la résolution adoptée par le Conseil le 25 octobre 2002 afin qu'elle prenne les mesures qu'elle jugera appropriées (voir annexe II).

Le Président du Conseil économique et social  
(*Signé*) Ivan Šimonović

## Annexe II

### **Résolution 2002/39 adoptée le 25 octobre 2002 par le Conseil économique et social**

#### **Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la résolution MFC.1 du 5 mai 2000 adoptée par le Comité ministériel de suivi de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social des pays de la Commission économique pour l'Afrique, aux termes de laquelle le Comité a approuvé le plan à moyen terme proposé pour la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005,

*Ayant examiné* les propositions en vue de modifier le plan à moyen terme dont le texte est reproduit dans les Révisions proposées y relatives<sup>1</sup>,

*Considérant* qu'à sa quarante-deuxième session, tenue du 10 juin au 9 juillet 2002, le Comité du programme et de la coordination de l'Organisation des Nations Unies a déjà examiné les révisions proposées au plan à moyen terme et formulé des commentaires et des observations concernant les Révisions,

*Tenant compte* des faits et événements importants survenus depuis que le Comité du programme et de la coordination a examiné les Révisions proposées au plan à moyen terme, en particulier, les propositions du Secrétaire général en vue du renforcement de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>, les résultats du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, la Réunion plénière de haut niveau consacrée par l'Assemblée générale à l'examen de l'appui à apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique<sup>3</sup>, en tant que cadre pour l'appui à l'échelle du système au développement de l'Afrique,

*Considérant* que les propositions du Secrétaire général et la Déclaration de Johannesburg adoptée au Sommet mondial sur le développement durable sont actuellement examinées, pour approbation, par l'Assemblée générale,

1. *Exprime sa satisfaction* au Comité du programme et de la coordination pour ses commentaires et recommandations concernant le plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005 qui ont amélioré, dans une large mesure, le plan;

2. *Propose* que les modifications supplémentaires suivantes soient apportées au plan à moyen terme, compte tenu des faits nouveaux survenus depuis que le Comité du Programme et de la coordination a examiné le plan :

---

<sup>1</sup> E/ECA/CM.1/5.

<sup>2</sup> Voir A/57/387.

<sup>3</sup> A/57/304, annexe.

**1. Sous-programme 1 : Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale**

a) Compte tenu de l'importance que revêt le financement pour atteindre les objectifs de développement du millénaire, il est proposé que le volet relatif à la mobilisation du financement pour le développement qui figure actuellement dans le sous-programme 2, Promouvoir les échanges et mobiliser le financement du développement, soit inscrit au sous-programme 1 au titre duquel figurent les activités de la Commission économique pour l'Afrique en vue d'atteindre l'objectif de développement du millénaire que constitue la réduction de la pauvreté. Il convient de traiter globalement les questions relatives à l'aide publique au développement, à l'investissement direct étranger, à l'allégement de la dette et à la fuite des capitaux pour assurer la cohérence du financement en vue du développement et de la réduction de la pauvreté. Il est également proposé que les besoins plus spécifiques aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits pays insulaires en développement d'Afrique soient inscrits au titre de ce sous-programme et non du sous-programme 2;

**2. Sous-programme 2 : Promouvoir les échanges et mobiliser un financement pour le développement**

b) Il est proposé que les questions ayant trait au commerce et aux finances soient intégrées aux sous-programmes intitulés Promouvoir la coopération et l'intégration régionales et Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale, respectivement, pour renforcer la cohésion. Par conséquent, il sera mis fin au sous-programme intitulé Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement;

**3. Sous-programme 3 : Renforcer la sécurité alimentaire et le développement durable**

c) La Conférence exhorte le Comité du programme et de la coordination à revenir sur sa recommandation concernant le changement du nom du sous-programme. Il est proposé de rebaptiser ce dernier « Promouvoir un développement durable » pour s'assurer que ses activités reflètent bien la nature intégrée du développement durable telle qu'elle ressort des conclusions du Sommet mondial sur le développement durable. Ce dernier a adopté une déclaration politique pour prendre en compte trois dimensions critiques du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, dans la planification du développement. Conformément à la nouvelle conception du développement durable convenue au Sommet mondial, il est proposé que toutes les questions de survie, y compris la sécurité alimentaire, soient regroupées dans le cadre de ce sous-programme de sorte que ces questions, qui sont toutes imbriquées les unes aux autres, soient traitées dans leur globalité. Par conséquent, les activités concernant la mise en valeur des ressources en eau ainsi que des ressources minières et énergétiques et les autres questions liées aux ressources naturelles qui sont actuellement menées dans le cadre du sous-programme 6, Promouvoir la coopération et l'intégration régionales, seront désormais exécutées dans le cadre de ce sous-programme;

#### 4. Sous-programme 4 : Renforcer la gestion du développement

d) Il est proposé de modifier légèrement l'orientation de ce sous-programme pour refléter le rôle de la Commission économique pour l'Afrique dans l'appui au Mécanisme d'examen par les pairs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le changement proposé consiste à ajouter au passage sur la stratégie des Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005<sup>1</sup> un paragraphe qui se lit comme suit : « La Commission économique pour l'Afrique continuera de travailler en collaboration étroite avec le Comité directeur et le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à l'élaboration du Mécanisme d'examen par les pairs. Dans ce contexte, le travail analytique de la Commission économique pour l'Afrique et ses études de pays approfondies sur le suivi de la bonne gouvernance permettront d'évaluer avec objectivité les progrès et résultats obtenus par les pays africains en ce qui concerne l'adhésion à des normes et codes de bonne gouvernance arrêtés d'un commun accord »;

#### 5. Sous-programme 6 : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales

e) Il est proposé que le volet commercial du sous-programme 2, Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement, soit exécuté dans le cadre de ce sous-programme en raison de l'importance du commerce intrarégional pour la réalisation de l'intégration économique. Dans le cadre du volet commercial de ce sous-programme, on cherchera surtout à déterminer comment le commerce peut contribuer à l'intégration régionale en vue d'une intégration effective dans l'économie mondiale en saisissant les opportunités offertes par le nouveau cadre multilatéral de développement établi à Doha. Il faudra à cet égard fournir aux pays africains un appui technique et renforcer leurs capacités en matière de négociations commerciales, tout particulièrement dans le contexte des nouveaux accords de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres protocoles tels que les arrangements conclus à Cotonou entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne. Pour s'assurer que le sous-programme reflète bien la nature des questions qu'il traitera, il est proposé de le rebaptiser « Promouvoir les échanges et l'intégration régionale »;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre ces propositions en considération pour la révision du plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de prendre acte des révisions du plan à moyen terme dans le contexte de la décision de l'Assemblée générale sur les changements proposés.